

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 JANVIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2024

Affichage du 18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bizou suite à la convocation du 18.01.2024, affichée le dix-huit janvier 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M MANNOURY César), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M BLOTTIERE Philippe est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.01.007**

**MAISON DE LA PETITE ENFANCE : RESULTAT DE L'OUVERTURE DES PLIS**

Par une délibération en date du 13 avril 2023, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation relatif à la création de la maison de la petite enfance à Longny-les-Villages.

Pour rappel le montant estimatif était de 1 605 421 euros hors taxes.

Avec le concours du cabinet d'Architecture B2 d'Hérouville Saint Clair, la communauté de communes a procédé à la consultation des entreprises par appel d'offres le 1 décembre 2023 avec remise des plis le 8 janvier 2024.

Lors de la procédure nous avons rencontré de nombreuses difficultés sur la forme des documents administratifs nécessaires à cet appel d'offre (dénomination différente selon les documents, plans manquants, diagnostic non complet...). Par conséquent, nous avons eu beaucoup de questions de la part des entreprises souhaitant postuler à ce marché. Certaines questions n'ont pas eu de réponses.

Enfin lors de l'ouverture des plis plusieurs estimatifs sont révélés en total désadéquation avec les propositions des entreprises (lot électricité un estimatif à 165 000 € et des propositions autour de 70 000 €).

Compte tenu de ces éléments, après rencontre avec l'architecte et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2024, il convient de s'interroger sur la suite à donner à cet appel d'offre.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à relancer cet appel d'offre,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

